



COMPTE ADMINISTRATIF 2021

et

BUDGET PRIMITIF 2022

NOTE DE PRESENTATION

SOMMAIRE

I. ELEMENTS DE CONTEXTE	3
II. PRIORITES DU BUDGET 2021 / 2022	3
III. GENERALITES SUR LE SYNDICAT	6
IV. LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021	7
V. L'EXECUTION DU BUDGET 2021 ET LES PREVISIONS 2022	8
VI. EVOLUTION DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	9
1. Recettes	9
Les contributions des communes	10
Les produits des services	11
Les dotations et participations	12
Le fonds de soutien	13
2. Dépenses	13
Les achats et charges générales	14
Les charges de personnel	16
Les charges financières	17
VII. LA SECTION INVESTISSEMENT	17
1. L'évolution des dépenses d'investissement	17
2. Les prévisions d'investissement pour 2022	18
3. Les Recettes d'investissement	19
VIII. LES EFFECTIFS DU SYNDICAT	20
IX. LA DETTE	22
X. L'EVOLUTION DES PRINCIPAUX RATIOS	24
1. Le niveau d'épargne	24
2. La capacité de désendettement	25
3. Le niveau des taux d'imposition	25
4. Charges de personnel sur dépenses réelles de fonctionnement	25

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

La France et le monde ont traversé une grave crise sanitaire et économique ces deux dernières années en raison de l'épidémie COVID-19, son impact a été estimé à 4 milliards d'euros.

Malgré cette crise et un contexte qui demeure incertain, les finances des collectivités territoriales se sont améliorées entre 2017 et 2022 (rapport de la cour des comptes / novembre 2021).

Ces bons résultats sont cependant à nuancer avec les dépenses à venir qui se heurtent à la hausse des prix de l'énergie, des matières premières et une inflation croissante.

Les collectivités bénéficient néanmoins de perspectives financières favorables grâce à une reprise des recettes et la poursuite des mesures de soutien de l'État. La loi de finances pour 2022 a ainsi prévu un taux de revalorisation des valeurs locatives à hauteur de 3,4 %.

Malgré des perspectives de recettes à la hausse, l'incertitude financière est bien présente en raison des dépenses en hausse et plus particulièrement dans l'évolution des prix des marchés publics signés par le syndicat en 2021 pour des prestations à compter du 1^{er} janvier 2022.

La fiscalité environnementale avec la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) vient également peser lourdement sur le budget du syndicat AZUR. En 2021, le montant de la taxe était de 8 €HT/tonne soit une hausse de +5 €HT/tonne par rapport à 2020. En 2022, le montant de la taxe est de 11 €HT/tonne soit une hausse de +3 €HT/tonne par rapport à 2021. Des taux de TEOM en augmentation de + de 35 % ont ainsi été votés par certaines grandes villes pour absorber le surcoût.

C'est donc dans un contexte économique et financier toujours plus contraint que débute l'année 2022.

De plus, des contraintes réglementaires dans les prochaines années viendront modifier l'organisation et le financement du service de gestion des déchets (gestion des biodéchets, BREF incinération, tarification incitative, ...).

II. PRIORITES DU BUDGET 2021 / 2022

Les priorités du budget en 2021 s'articulaient autour de plusieurs thèmes :

La réglementation environnementale et fiscale avec :

- La mise en œuvre de la réforme de la TGAP
- La préparation du passage aux extensions de tri à compter de 2022
- La feuille de route de l'économie circulaire (homogénéisation de la couleur des bacs)

Les contraintes financières avec :

- L'augmentation des taxes qui pèsent sur le centre de valorisation énergétique (taxe foncière, taxe agence de l'eau, Contribution Economique Territoriale)

- La fin de certains abattements de charges obtenus lors du transfert des agents de l'ex-agglomération (URSSAF et FNAL)
- L'augmentation des charges incompressibles comme le carburant

L'évolution du territoire et la prise en compte des spécificités des communes avec :

- L'augmentation des volumes collectés et traités suite à la réalisation de projets urbains et également suite à une évolution des comportements pendant la crise sanitaire.
- La mise en œuvre du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés avec l'objectif de réduction des déchets produits par habitant.

L'amélioration de l'équipement avec :

- Le renouvellement du matériel (bennes, véhicules)
- L'installation de nouvelles bornes d'apport volontaire

Malgré la crise et les périodes de confinement qui se sont succédées pendant l'année 2021, le syndicat Azur a maintenu tout au long de l'année 2021 un niveau et une qualité de service.

L'année 2021 a été marquée sur le plan financier par l'augmentation de la TGAP de + 5 € HT/tonne par rapport à 2020, conjugué à une hausse de + 5% des tonnages collectés supérieure aux prévisions.

Malgré ces contraintes, les projets prévus pour 2021 ont pu se concrétiser avec notamment :

- Le renforcement de la prévention et de la sensibilisation à la gestion des déchets
- La réalisation d'une étude d'opportunité pour l'implantation d'une recyclerie sur le territoire du Syndicat AZUR
- La mise en place d'une application disponible pour tous les usagers permettant le don d'objets
- La densification des points de collecte du verre
- La réalisation d'une étude sur la mise en place d'une collecte ponctuelle sur le mobilier usager
- L'homogénéisation de la couleur des bacs pour se conformer à la feuille de route de l'économie circulaire
- La mise en place d'une cabane à dons pour la déchetterie
- Le changement de la nomenclature comptable en M57
- La mise en œuvre des lignes directrices de gestion des ressources humaines avec l'aide à la formation et l'accompagnement des agents à la mobilité
- La réalisation d'outils de communication
- Le renouvellement des marchés publics de collecte et traitement
- Le renouvellement du marché d'assurance et des titres restaurant
- Le renouvellement de groupement de commandes pour les sacs végétaux
- La signature de la convention de coopération pour le gestion/traitement des déchets avec le syndicat Tri-Action
- La mise en place du 1^{er} forum « zéro déchet »
- Maintien des conditions de travail malgré le contexte sanitaire

Pour 2022, malgré la perspective économique liée à l'impact de la crise sanitaire et de la guerre en Ukraine ainsi que l'ensemble des réglementations environnementales et fiscales à appliquer en 2022 et 2023, les priorités sont maintenues avec des enjeux et projets spécifiques.

Le Syndicat Azur a pour objectif de poursuivre la qualité du service rendu en intégrant les nouvelles mesures réglementaires tout en limitant la hausse des contributions de ses membres.

Les prévisions budgétaires pour 2022 et les années à venir tiennent comptes des contraintes et constats suivants :

- L'augmentation de la **TGAP**¹ (2020 = 3 €HT/tonne, 2021 = 8 €HT/tonne, 2022 = 11€HT/tonne, montant prévu pour 2025 = 15 €HT/tonne)
- La mise en œuvre de l'extension des **consignes de tri** à partir du 1^{er} juin 2022 pour les emballages
- **L'obligation de répondre à l'appel à projets CITEO** pour prétendre à des soutiens financiers supplémentaires
- **L'augmentation des volumes collectés et traités** suite à la réalisation des projets urbains venant augmenter la population et aux changements de comportements des ménages pendant la crise,
- L'augmentation des prix des marchés publics d'environ 15 %,
- La nécessité de relancer la consultation pour la reprise de la matière triée,
- La gestion des bio-déchets au plus tard au 31 décembre 2023 (loi du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire),
- L'application réglementaire du **BREF incinération** (traitement des rejets) entre 2022 et 2023
- L'impact de la mise en œuvre de la feuille de route de l'économie circulaire, notamment en matière d'homogénéisation de la **couleur des bacs**,
- L'application de la **loi de transformation de la fonction publique** qui revoit le cadre de gestion des ressources humaines (dialogue social, transition professionnelle des agents...)
- Mise en œuvre des **lignes directrices de gestion des ressources humaines** (formation, mobilité, handicap, temps de travail, gestion des absences...)
- Poursuite des actions du **PLPDMA** (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) qui a été approuvé en décembre 2018, dont l'objectif est la réduction globale des déchets produits sur le territoire.

¹ Taxe générale sur les activités polluantes

Les projets du syndicat pour 2022 sont les suivants :

- La réduction du volume des déchets en développant les mesures de prévention
- La mise en œuvre des extensions de consignes de tri
- L'amélioration de la qualité du tri sélectif
- la promotion du compostage
- La proposition de nouveaux services aux entreprises : collecte des différents types de déchets
- La célébration des 50 ans du syndicat Azur
- Le déploiement de colonnes à verre supplémentaires
- L'étude d'opportunité d'augmenter la puissance de fourniture de la chaleur de 22 à 30 MWh
- La finalisation de l'étude pour l'implantation d'une recyclerie sur le territoire
- L'étude départementale (95), sur la faisabilité de mutualiser la fonction tri
- L'amélioration des conditions de travail des agents (rénovation des douches, local de stockage EPI, ...)
- L'étude de la gestion des bio-déchets
- La poursuite du partenariat sous forme de groupement de commande avec les syndicats voisins (Emeraude, Tri'Action) pour les marchés de fourniture de bacs et maintenance, la fourniture de composteurs, sacs végétaux,
- La concrétisation de la convention de coopération pour le gestion/traitement des déchets avec le syndicat Tri-Action à compter du 1^{er} janvier 2022

III. GENERALITES SUR LE SYNDICAT

Le périmètre du syndicat

Pour rappel, le budget du syndicat AZUR a subi un changement de périmètre en 2016 avec la reprise de la compétence collecte des communes d'Argenteuil et de Bezons qui relevait auparavant de la communauté d'agglomération Argenteuil Bezons (CAAB) aujourd'hui dissoute.

Les dernières écritures comptables de dissolution de l'ex-CAAB ont été enregistrées sur l'exercice 2021. Le périmètre du syndicat Azur est ainsi stabilisé depuis 2016, il recouvre les compétences suivantes :

Pour les 4 communes du syndicat :

- Fourniture des équipements de pré-collecte

- Distribution des bacs OM²/DIB³ pour Cormeilles et La Frette,
- Distribution des sacs déchets végétaux pour Cormeilles et La Frette,
- Tri des déchets
- Collecte des déchets
- Traitement des déchets
- Sensibilisation
- Exploitation de la déchetterie
- Exploitation de l'usine de valorisation énergétique

Pour les communes d'Argenteuil et de Bezons, la collecte est effectuée en régie et elles disposent d'un atelier mécanique pour la réparation des véhicules.

IV. LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021

L'exercice 2021 présente un résultat excédentaire de 3,374 M€ pour l'exercice seul. Avec les cumuls des reports antérieurs, le résultat 2021 cumulé s'élève à 3,297 M€. Les restes à réaliser (RAR) en dépenses d'investissement, d'un montant de 535 964,80€ seront reportés sur l'exercice 2022, ces RAR correspondent à des achats de véhicules pour 367 k€ -(deux bennes OM et 4 véhicules légers en attente de livraison), des travaux dans la chaufferie en cours de réalisation et des bacs commandés en fin d'année 2021.

L'exercice 2021 a réintégré le résultat suite à la dissolution de l'ex-CAAB, un résultat excédentaire en investissement de 46 935,38 € est donc repris dans les comptes du syndicat. Les résultats 2021, se présentent comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	INTEGRATION DU RESULTAT (ex-CAAB)	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	24 697 082,89 €	4 770 007,06 €		29 467 089,95 €
DEPENSES	22 436 430,31 €	3 656 091,83 €		26 092 522,14 €
RESULTAT EXERCICE SEUL	2 260 652,58 €	1 113 915,23 €		3 374 567,81 €

REPORTS n-1 repris en 2021	2 105 190,84 €	-2 228 841,78 €		
RESULTAT CUMULE DE CLOTURE	4 365 843,42 €	-1 114 926,55 €	46 935,38 €	3 297 852,25 €

RESTES A REALISER en investissement	
DEPENSES	535 964,80 €

² Ordures ménagères

³ Déchets industriels banals

V. L'EXECUTION DU BUDGET 2021 ET LES PREVISIONS 2022

Le budget réel de fonctionnement de l'exercice 2021 a été exécuté à hauteur de 97,65 % en dépenses et plus de 100 % en recettes.

En investissement, le taux d'exécution s'élève à 63,91 % en dépenses et 90,02 % en recettes.

SECTION	SENS	Budget total 2021	Réalisé total 2021	% réalisé
Fonctionnement	Dépenses réelles	21 279 764 €	20 779 510 €	97,65%
	Recettes réelles	23 564 676 €	24 662 371 €	104,66%
Investissement	Dépenses réelles	5 666 321 €	3 621 380 €	63,91%
	Recettes réelles	3 458 124 €	3 113 087 €	90,02%

Pour 2022, les prévisions budgétaires sont synthétisées dans le tableau ci-dessous. Le budget est voté avec la reprise des résultats 2021. L'affectation des résultats prévoit d'allouer la somme de 1 603 955, 97 € à la couverture du besoin en investissement au compte 1068-excédents de fonctionnement capitalisés en recettes d'investissement. Ce montant correspondant au déficit d'investissement de l'exercice additionné du solde des restes à réaliser en investissement.

SECTION	SENS	BP 2022
Fonctionnement	Dépenses réelles	24 985 198 €
	Recettes réelles	26 796 512 €
Investissement	Dépenses réelles	5 554 166 €
	Recettes réelles	2 048 956 €

VI. EVOLUTION DE LA SECTION FONCTIONNEMENT

1. Recettes

Les recettes réelles de fonctionnement affichent une hausse de 6,92 % entre 2020 et 2021 ce qui représente 1 596 k€.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des recettes de fonctionnement depuis 2019.

CHAPITRE	Libellé	CA 2019	CA 2020	CA 2021
013.	Atténuations de charges	186 285,44 €	166 463,15 €	172 730,58 €
70.	Produits des services, du domaine et ventes divers	2 931 638,55 €	2 917 566,25 €	3 697 241,74 €
73.	Impôts et taxes	8 452 387,00 €	8 170 234,00 €	8 275 459,00 €
74.	Dotations, subventions et participations	11 182 164,37 €	10 907 830,25 €	11 628 623,23 €
75.	Autres produits de gestion courante	74 141,61 €	12 468,23 €	247 140,39 €
76.	Produits financiers	640 455,97 €	640 455,97 €	640 455,97 €
77.	Produits exceptionnels	11 927,80 €	15 106,58 €	719,98 €
78.	Reprises sur provisions	200 000,00 €	235 933,71 €	
Total recettes réelles		23 679 000,74 €	23 066 058,14 €	24 662 370,89 €

Pour le chapitre 70, cette hausse s'explique par les recettes de ventes de matières et du soutien recyclage avec notamment :

- CITEO : + 194 k€
- ECO MOBILIER : + 169 k€
- la vente de matière : + 138 k€
- la facturation des conventions garage : + 162 k€

Pour le chapitre 74, l'augmentation est liée aux recettes ci-dessous :

- Convention avec le SYCTOM : + 146 k€
- La régularisation de contribution de la commune de Bezons et les contributions complémentaires : + 684 k€

Sur le chapitre 75, le syndicat a reçu en 2021 le remboursement de la taxe foncière suite au dégrèvement : + 214 k€

Pour 2022, compte tenu des contraintes pesant sur les dépenses du syndicat, les prévisions de recettes en fonctionnement sont prévues avec une augmentation de 10,53 % des contributions des membres ainsi que la reprise de la provision constituée pour la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) :

CHAPITRE	Libellé	BP 2022
013.	Atténuations de charges	162 650,00 €
70.	Produits des services, du domaine et ventes divers	1 907 110,00 €
731.	Fiscalité locale	10 651 155,00 €
74.	Dotations, subventions et participations	13 203 641,00 €
75.	Autres produits de gestion courante	31 500,00 €
76.	Produits financiers	640 456,00 €
78.	Reprises sur provisions	200 000,00 €
Total recettes réelles		26 796 512,00 €

Les contributions des communes

Les contributions des EPCI pour les communes membres représentent 70 % des recettes réelles de fonctionnement. Elles ont augmenté de 2,54 % depuis 2018.

Pour l'année 2021, les contributions ont augmentées de seulement 2,15 %.

En 2022, une augmentation de **10,53 %** est nécessaire pour équilibrer le budget (augmentation de la matière première, carburant, contrats et marchés publics,

Evolution des contributions depuis 2018 :

	2018	2019	2020	2021
Argenteuil	10 916 036 €	11 237 683 €	10 949 320 €	11 020 665 €
Bezons	3 676 300 €	3 739 203 €	3 624 954 €	3 982 052 €
Cormeilles et la Frette	2 467 331 €	2 475 974 €	2 264 827 €	2 199 166 €
TOTAL	17 059 667 €	17 452 860 €	16 839 101 €	17 201 883 €
Evolution n-1		2,30%	-3,52%	2,15%
Evolution depuis 2018		4,03%	0,37%	2,54%

Pour 2022, les contributions des communes membres sont prévues pour un montant total de 19 013 596 €.

	BP 2022
Argenteuil <i>dont TEOM avec un taux de 7,00%</i>	12 416 272 € 10 651 155 €
Bezons <i>dont TEOM avec un taux de 7,46 %</i>	4 052 524 €
Cormeilles et la Frette <i>dont TEOM avec un taux de 4,97 %</i>	2 544 800 €
TOTAL	19 013 596 €

Les produits des services

Le chapitre 70-produits des services enregistre une hausse de 26,72 % entre 2020 et 2021.

Compte	Libellé	2019	2020	2021	Variation 2020 à 2021
70613	Redevance enlèvement DIB	848 114,36 €	788 659,66 €	828 835,25 €	5,09%
7078	Autres marchandises reventes de matière	1 680 589,52 €	1 565 410,94 €	2 139 921,76 €	36,70%
70845	Aux communes membres du GFP	56 615,93 €	57 307,08 €	44 737,08 €	-21,93%
70878	Par d'autres redevables	346 318,74 €	506 188,57 €	683 747,65 €	35,08%
Total chapitre 70		2 931 638,55 €	2 917 566,25 €	3 697 241,74 €	26,72%

Après avoir subi une baisse entre 2019 et 2020, les redevances DIB sont en augmentation de 5,09 %.

Les reventes de matières et le soutien CITEO 2020 ont permis une augmentation de recettes de +36,7%.

Les recettes des autres redevables sont également en forte hausse (+35,08%) suite à la signature de la convention pour le traitement des DIB des marchés forains de la ville d'Argenteuil et aux refacturations des conventions garage avec les villes.

Enfin, le compte 70845 est en baisse de 21,93%, il s'agit de la refacturation de la mise à disposition du personnel mutualisé avec la ville d'Argenteuil, le remplacement du directeur qualité et amélioration continue étant intervenue en avril 2021, la refacturation n'a pas couvert une année pleine.

Pour 2022, les prévisions du chapitre 70-produits des services sont les suivantes :

Compte	Libellé	BP 2022
70613	Redevance déchets industriels	790 000,00 €
7078	Autres marchandises	513 000,00 €
70845	Mise à disposition de personnel facturé	50 110,00 €
70878	Produits des services par des tiers	554 000,00 €
Total chapitre 70		1 907 110,00 €

Les soutiens de CITEO et des éco-organismes (Eco-mobilier, OcadeD3E) ont été réaffectés sur le chapitre 74, montant prévisionnel 2022 : 1 148 k€, ces recettes étaient inscrites en 7078 jusqu'à présent.

Des nouveaux contrats de ventes de matière plus favorables ont été signés en 2021 avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2022, la recette prévue au compte 7078 est estimée au total à 513 k€ :

Les dotations et participations

- La redevance pour le traitement des ordures ménagères résiduelles de la ville de Colombes dans le cadre de la convention passée avec le SYCTOM s'est terminée en 2021. 2,679 M€ de recettes ont été perçues en 2021.
- Une nouvelle convention a été signée avec le syndicat Tri'Action pour le traitement de leurs déchets par le syndicat Azur, les recettes sont estimées à **3 673 200 €** pour 2022.

Le chapitre 74 est composé des contributions des communes, des soutiens (CITEO et éco-organismes) et des conventions de partenariats.

Le soutien apporté par CITEO en fonction des performances du syndicat en matière de recyclage est estimé à 850 000 € pour 2022, le soutien éco-mobilier est estimé à 280 000 € (avec le rattrapage du second semestre 2021).

Enfin, des subventions de la région et de l'ADEME ont été prévues pour le projet de recyclerie pour un montant de 20 000 €.

Les prévisions pour 2022 pour le chapitre 74 sont les suivantes :

Compte	Compte libellé	BP 2022
7472	Régions	10 000,00 €
74718	Autres participations (ADEME)	10 000,00 €
74758	Participations autres groupements (Tri'Action)	3 673 200,00 €
747581	Contribution Valparisis	2 544 800,00 €
747582	Contribution Bezons	4 052 524,00 €
747584	Contribution équilibre Argenteuil	1 765 117,00 €
74788	Autres	1 148 000,00 €
Total chapitre 74		13 203 641,00 €

La contribution d'Argenteuil, levée à travers la TEOM directement perçue par le syndicat AZUR est imputée au chapitre 73. Le montant prévu s'élève à 10 651 155 €.

Le fonds de soutien

- Le fonds de soutien est lissé, il sera versé jusqu'à l'année 2028, le montant annuel perçu s'élève à **640 455 €**.

2. Dépenses

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement. Au total, la hausse entre 2020 et 2021 est de 9,10 %. Cette évolution est due aux achats et charges générales (chap 011) dont l'augmentation est de 17,62 % pour ce chapitre.

CHAPITRE		2019	2020	2021	Evolution 2020 à 2021
011	Achats et charges générales	11 571 777,13 €	11 334 883,21 €	13 331 632,76 €	17,62%
012	Charges de personnel	5 939 023,65 €	6 238 336,48 €	6 227 778,59 €	-0,17%
65	Autres charges de gestion courante	84 445,73 €	84 028,86 €	128 934,86 €	53,44%
66	Charges financières	1 264 370,35 €	1 174 712,15 €	1 076 211,08 €	-8,39%
67	Charges exceptionnelles	3 681,03 €	15 897,90 €	13 952,67 €	-12,24%
68	Dotations aux provisions		201 000,00 €	1 000,00 €	-99,50%
Total dépenses réelles		18 863 297,89 €	19 048 858,60 €	20 781 530,96 €	9,10%

Les contrats de prestation de service ont augmenté de + **1,930 M€** entre 2020 et 2021, soit une augmentation de + 20,46 %.

- Le contrat d'incinération est en hausse de (+ 1,592 M€) 26,8 %, cette hausse s'explique par l'évolution des tonnages et l'application de la hausse de TGAP de + 8 €/HT/tonne pour 2021 (par rapport à 2020).
- Les dépenses de traitement ont augmenté de + 155 k€ (+ 9,92%), notamment en raison de la hausse de prix appliqué pour le flux des emballages et journaux magazines,
- La collecte en porte à porte a enregistré une hausse de 55 k€ + 4,5 %, en raison de la quantité collectée et de la révision des prix,

Les dépenses de réparation des véhicules ont également augmenté pour les fournitures de pièces détachés + 80 k€ et les interventions + 87 k€.

Enfin, le carburant a également enregistré une hausse significative : + 56 k€ (+ 16%)

La taxe foncière de l'usine a subi une régularisation en 2021, elle sera directement payée par le syndicat Azur à compter de cette année (baisse de 232 k€ sur le compte 63512 en 2021)

A noter que les dépenses de formation affichent une hausse de + 20k€ car l'année 2020 avait été marquée par l'annulation des formations en raison de la crise sanitaire.

Enfin des dépenses d'honoraires pour des études ont été engagées en 2021 :

- Etude d'opportunité : potentiel de valorisation chaleur de l'UVE : phase 1 pour un montant de 10 260 €
- Etude pour l'implantation d'une ressourcerie : 14 400 € (phase 1)

Au chapitre 65, charges de gestion courante, une hausse significative est constatée, cette hausse est due à l'intégration des dernières écritures comptables de dissolution de la CAAB. La somme de 46 935,38 € a été passée dans les admissions en non-valeur pour des DIB de l'ex CAAB non recouverts.

Les dépenses de personnel sont en très légère baisse (-0,17%). L'année 2020 avait subi une augmentation en raison de l'attribution d'une prime COVID pour le personnel en activité pendant la période de confinement de mars-avril 2020. Prime déduite, l'augmentation est de **2,48%** entre 2020 et 2021,

La dotation aux provisions correspond au risque financier lié à l'augmentation de la TGAP (provision de 200 k€ en 2020) et au lissage de la dette avec le versement du fonds de soutien (provision pluriannuelle prévue avec 1 000 € en 2020 et 2021).

Les prévisions de dépenses pour 2022 sont les suivantes :

Chapitre	Libellé	BP 2022
011	Achats et charges générales	17 425 355 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 480 000 €
65	Autres charges de gestion courante	85 850 €
66	Charges financières	977 993 €
67	Charges exceptionnelles	15 000 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	1 000 €
TOTAL		24 985 198 €

Les achats et charges générales

Ces dépenses sont composées à **48 % des dépenses de traitement des déchets** pour un montant de **11,66 M€** avec principalement des contrats de service pour :

- L'exploitation de l'usine d'incinération **4,85 M€** (incinération + mâchefers avec hausse de la TGAP incluse de + 3 €HT/tonne par rapport à 2021)
- Le coût d'incinération dans le cadre de la convention avec Tri-Action **3,673 M€**
- Le tri des emballages **1,30 M€**

- Le traitement des encombrants, gravats-plâtres et des végétaux **1,03 M€**
- L'exploitation de la déchetterie fixe **810 k€**

Les autres dépenses de ce chapitre se composent :

- Des contrats de collecte pour **2,05 M€** avec :
 - La collecte des déchets pour Valparisis **1,48 M€**
 - La collecte des bornes d'apport volontaire **575 k€**
- Des dépenses de moyens généraux pour **842 k€** (dont le carburant, les contrats de maintenance et informatique)
- De fournitures et réparations pour l'atelier mécanique pour **735 k€**
- De frais de communication pour **532 k€** (dont 370 k€ prévus pour l'extension des consignes de tri)
- Enfin, **323 k€** de dépenses de fonctionnement sont affectées à la régie collecte, la prévention et la précollecte DIB.

Le budget 2022 de ce chapitre tient compte de certaines évolutions significatives dues aux prix des marchés, la hausse des volumes collectés et traités et à l'application de la TGAP (+3 €HT /tonne en 2022 par rapport à 2021) :

Contrat Incinération/mâchefers : + **614 k€** (la vente de l'électricité : +300 k€ permet de ramener cette hausse à + 314 k€ c/6110)

Marchés de traitement : + **612 k€**

- Emballages + 390 k€,
- Encombrant + 132 k€,
- Végétaux + 90 K€

Collecte pour le territoire Valparisis : + **333 k€**

- Emballages + 119 k€,
- OM et encombrants +147k€,
- Végétaux + 66k€

D'autres postes de dépenses sont également en hausse :

- Impôts locaux : + 167 k€ (régularisation prévue pour le versement de la CVAE/CFE et la TICFE)
- Carburant : + 40 k€

Les charges de personnel

Les charges de personnel représentent 30% des dépenses de fonctionnement du syndicat, elles ont évolué comme suit depuis 2018 :

CHAPITRE	2018	2019	2020	2021
012- charges de personnel	5 937 550,50 €	5 939 023,65 €	6 238 336,48 €	6 227 778,59 €
Evolution n/n-1	1,43%	0,02%	5,04%	-0,17%

Un travail important est mené par l'équipe RH sur le traitement des dossiers de longue maladie, invalidité et de retraite depuis 2016 permettant une maîtrise des charges salariales sur le long terme, indépendamment de la crise sanitaire.

En 2020, la crise sanitaire a nécessité le recrutement de contrats occasionnels, les dépenses correspondantes s'élèvent à 57 k€, une prime COVID a également été versée au personnel mobilisé pendant la période de confinement (+ 104 k€ de dépenses).

Corrigé de ces deux augmentations, le montant des charges de personnel est en hausse de 2,30 % entre 2019 et 2020 (avancement d'échelons, avancement de grade). Entre 2020 et 2021, l'augmentation est de **2,48%**.

L'année 2021 a été impactée par la fin de l'abattement URSSAF versement transport avec + 47 749,43 € de dépenses supplémentaires par rapport à 2020.

Pour 2022, le montant des charges de personnel est prévu à hauteur de 6 480 000 €, ce montant prévisionnel intègre une augmentation significative pour différents postes de dépenses détaillés dans le tableau ci-dessous :

BP voté en 2021	6 357 366 €
Revalorisation des agents de catégorie C au 1 ^{er} janvier 2022	48 000,00 €
Les avancements de grade	2 000,00 €
Les avancements d'échelon	15 000,00 €
Protection sociale hausse prévisible de la participation employeur (marché mutuelle renouvelé au 1 ^{er} juillet 2022)	10 000,00 €
Revalorisation du CIA	7 000,00 €
Au 6331 / versement transport : suite à la diminution de l'abattement obtenu dans le cadre de la reprise des personnels de la CAAB. Fin de l'abattement, soit + 25 %	15 634,00 €
Ruptures conventionnelles	25 000,00 €
Budget prévisionnel 2022	6 480 000 €

Les charges financières

Les charges d'intérêts représentent 5% des dépenses réelles de fonctionnement. Le syndicat AZUR compte 5 contrats d'emprunts, la durée moyenne de remboursement restant est de 13 ans. Les charges d'intérêts évoluent aujourd'hui à la baisse et le remboursement en capital à la hausse.

CHAPITRE	Libellé	2018	2019	2020	2021
66	Charges financières	1 354 563,31 €	1 264 370,35 €	1 174 712,15 €	1 076 211,08 €

Pour 2022, les charges financières sont en baisse de 9,13% par rapport à 2021.

Chapitre	Libellé	BP 2022
Chap 66	Charges financières	977 993 €

La dette du syndicat est détaillée dans le paragraphe VIII.

VII. LA SECTION INVESTISSEMENT

1. L'évolution des dépenses d'investissement

Depuis 2018, le syndicat a engagé un plan de renouvellement des véhicules de collecte. L'évolution des dépenses d'équipement réalisées depuis 2018 suit une tendance légèrement à la baisse, elles dépendent étroitement du résultat du syndicat. Pour 2020, la crise sanitaire a eu pour conséquence un retard dans les projets.

En 2021, les dépenses ont été réduites pour préserver le résultat financier du syndicat compte-tenu des contraintes pesant sur les dépenses à venir (TGAP, hausse des prix des marchés)

CHAPITRE		2018	2019	2020	2021
20	Immobilisations incorporelles	1 818,00 €	15 272,60 €	9 796,08 €	3 186,00 €
204	Subventions d'équipement versées	159 664,38 €	109 359,77 €	30 000,00 €	9 219,49 €
21	Immobilisations corporelles	1 642 255,78 €	1 607 645,97 €	1 492 621,89 €	811 913,03 €
Total dépenses d'équipement		1 803 738,16 €	1 732 278,34 €	1 532 417,97 €	824 318,52 €

Les principaux investissements réalisés en 2021 sont :

- Renouvellement des véhicules : 386 k€
- Achats de matériel (bacs, caissons) : 245 k€
- Installation et remplacement de colonnes aériennes : 75 k€
- Création de places de parking en épi au 10 rue du chemin vert : 34 k€
- Rénovation de l'éclairage bâtiment collecte : 16 k€

Certains projets n'ont pas été réalisés en raison d'un décalage de programmes et pour préserver le résultat financier du syndicat :

Le programme d'installation de BAV prévue avec le bailleur ABH pour 480 k€ n'a pas été réalisé et les opérations de remplacement et renouvellement de bornes ont également été reportés ainsi que l'achat des colonnes à verre enterrées (283 k€)

2. Les prévisions d'investissement pour 2022

Le résultat 2021 permet d'envisager des dépenses d'équipement à hauteur de 2,143 M€ pour 2022.

Les principaux investissements sont détaillés ci-dessous :

Détail 2022	BP 2022
Bezons convention service suppl.	434 307 €
Réserve BAV Valparisis	100 284 €
Réserve Argenteuil BAV	84 719 €
Achat d'une benne 16 tonnes pour la collecte OME avec lève-conteneur spéciale voie étroite pour collecte de 13h	200 000 €
Fournitures de bacs en OS	180 000 €
Achat d'un camion bras de grue	175 000 €
Fournitures de bacs en VRAC de tri, OM, DIB et végétaux	170 000 €
Opération caméléon (20 unités), remplacement des têtes de colonnes d'apport volontaire en 80L d'ouverture	116 000 €
Programme d'installation bailleurs 6 ou 7 implantations prévues - génie civil - (ABH, colonnes enterrées),	100 000 €
Programme d'installation bailleurs 6 ou 7 implantations prévues : fournitures des BAV - agencements et aménagements (ABH, colonnes enterrées)	100 000 €
Achat 4 colonnes à verre enterrées : 15 000 euro/pièce	60 000 €
Réfection des douches des agents de collecte	54 000 €
Renforcement fondation structure bat du 10 rue du chemin vert suite étude fondasol	50 000 €
Remplacement têtes de colonnes immo 3F Résidence St Just Argenteuil	30 000 €
système de détection des fumées - centrale incendie à l'atelier	25 000 €
4 caissons (1x30m3 ; 1x25m3 ; 2 x15m3)	25 000 €
Travaux de remplacement du réseau d'eau	20 000 €
Remplacement têtes de colonnes ASTECH (6 unités)	20 000 €

Les dépenses d'investissement comptent également le remboursement du capital de la dette dont les montants et l'évolution sont détaillés dans le paragraphe VIII.

3. Les Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont en hausse, cette hausse est due principalement à la subvention de la région de 155 k€ reçue en 2021 pour les 2 véhicules de collecte pour lutter contre les dépôts sauvages.

Compte	Libellé	2019	2020	2021	Variation 2020 à 2021
10222	FCTVA	75 455,21 €	269 624,84 €	265 154,26 €	-1,66%
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 518 797,39 €	2 673 173,96 €	2 692 024,36 €	0,71%
1312	Régions	24 000,00 €	0,00 €	155 908,09 €	
1318	Autres	216 336,50 €	41 279,74 €		
Total		2 834 589,10 €	2 984 078,54 €	3 113 086,71 €	4,32%

Pour 2022, la prévision est la suivante :

Article	Libellé Article	BP 2022
10222	FCTVA	245 000,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 603 955,97 €
1318	Autres subventions	200 000,00 €
Total recettes		2 048 955,97 €

Les recettes de subventions concernent :

- Le remboursement de l'installation de points d'apport volontaire prévu dans le cadre de la convention avec le bailleur ABH pour 200 000 €

VIII. LES EFFECTIFS DU SYNDICAT

La structure des effectifs globaux du syndicat a évolué comme suit ces 3 dernières années :

Nature des effectifs	2019	2020	2021
Fonctionnaires :	107	107	102
- En activité	93	89	86
- En disponibilité d'office	2	5	3
- En disponibilité pour convenances personnelles	4	5	3
- En détachement extérieur	2	1	0
- En détachement pour stage	2	1	0
- Stagiaires en voie de titularisation	3	4	6
- En mi-temps thérapeutique	1	2	4
Contractuels dont :	52	52	58
- En contrat à durée indéterminée	1	2	2
- Emplois saisonniers	14	12	14
- Emplois d'accroissement d'activité (déchets végétaux)	4	6	9
- Emplois de remplacement	15	12	12
- Emploi CDD 3 ans		1	1
- Emplois de « vacance temporaire »	18	19	20
- Emplois d'avenir	0	0	0
Autres			1
- Stagiaires écoles rémunérés		0	1

Evolution pour 2022 :

Pas de variation significative prévisible pour 2022 par rapport à l'année 2021, néanmoins des mouvements de personnels sont engagés nécessitant leur remplacement sur un statut pouvant faire varier le ratio fonctionnaire / contractuel.

Bilan du CIA, projections pour 2022 :

	2019	2020	2021	2022
Agents concernés par le CIA	132	123	120	126
Agents ayant perçu une prime	114	113	115	114
Dont prime entre 600 € et 650 € (nouveau plafond)	-	-	-	54
Dont prime perçue entre 501 € et 599 €	-	-	-	38
Dont prime perçue entre 401 € et 500 € (ancien plafond)	90	86	88	10
Dont prime entre 151 € et 400 €	24	27	27	3
Dont prime entre 51 € et 150 €	-	-	-	6
Dont prime inférieure ou égale à 50 €	-	-	-	3
Budget global, charges patronales comprises	64 400 €	63 500 €	64 500 €	75 000 €

A compter de l'année 2022, le plafond du complément indemnitaire annuel (CIA) est revalorisé à 650 € pour l'ensemble des ayants droits et d'en réviser le mode d'attribution en fonction du barème obtenu lors de l'évaluation N-1, comme suit :

Tranche	Note inférieure à 2	Note de 2 à 2,4	Note de 2,5 à 2,9	Note de 3 à 3,5	Note égale ou supérieure à 3,6
Montant	0	50 €	150 €	600 €	650 €

Par ailleurs, une dizaine d'agents est dans des positions de disponibilité pour incapacité, longue maladie, démarches de mi-temps thérapeutique, reclassement. Ces situations pèsent sur la masse salariale du syndicat.

La politique ressources humaines menée par le syndicat a également un impact sur les dépenses de charges générales (chapitre 011), quelques évolutions à la hausse ont été prises en compte pour le budget 2022 :

- Au 611 : contrat de prestation d'assistance sociale + 3 250 €
- Au 6185 / frais de colloques et séminaires : + 7 000 € ateliers de prévention et de Qualité de Vie au Travail
- Au 6251 / Voyages et déplacements : + 12 000 € congés bonifiés

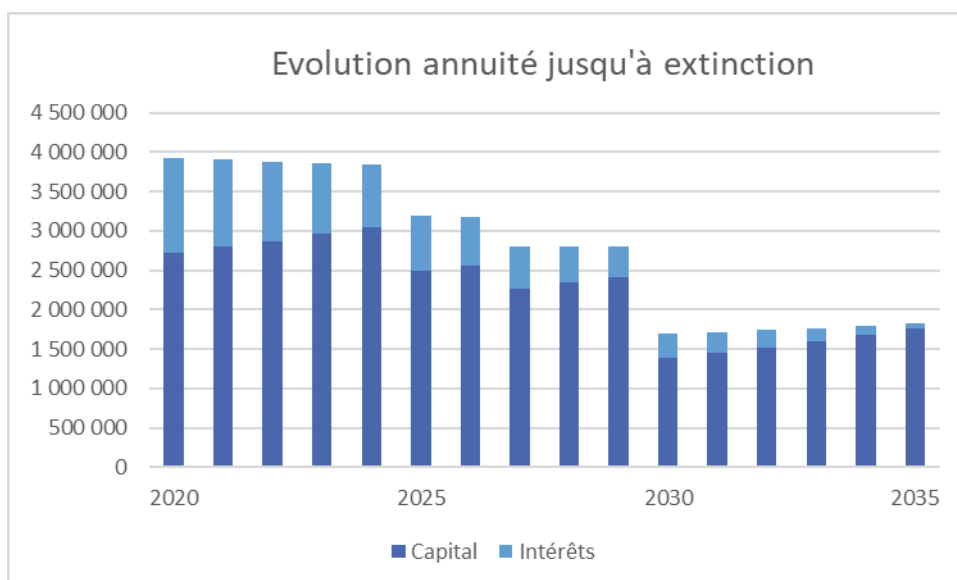
IX. LA DETTE

La tendance est au désendettement avec une baisse de la charge de la dette et aucun nouvel emprunt contracté en 2021.

L'encours de dette du syndicat s'élève à 30 311 475,47 € au 31/12/2021. 5 emprunts sont en cours, ils sont classés 1A dans la charte Gissler, ils ont été désensibilisés en 2016 et ont tous une structure à taux fixe. Lors des renégociations, le syndicat a bénéficié du fonds de soutien de l'Etat, son versement a été lissé sur 15 ans.

Banque	Date de signature	Gissler	Périodicité capital	Indexation	Taux	Montant d'origine	Durée résiduelle (en années)	Capital restant dû au 01/01/2022
Sté de Fin. Local	18/06/2009	A1	Annuelle	Taux Fixe	4,68	6 663 124,88	2,67	1 748 163,87
Sté de Fin. Local	29/07/2015	A1	Annuelle	Taux Fixe	3,30	16 408 987,05	13,67	10 816 039,67
Sté de Fin. Local	29/07/2015	A1	Annuelle	Taux Fixe	3,33	11 948 895,08	13,75	8 308 598,51
Sté de Fin. Local	29/07/2015	A1	Annuelle	Taux Fixe	3,33	8 403 632,96	13,83	6 573 019,01
Arkéa Banque	31/12/2015	A1	Trimestrielle	Taux Fixe	2,15	4 714 352,50	7,83	2 865 654,41
						48 138 992,47		30 311 475,47

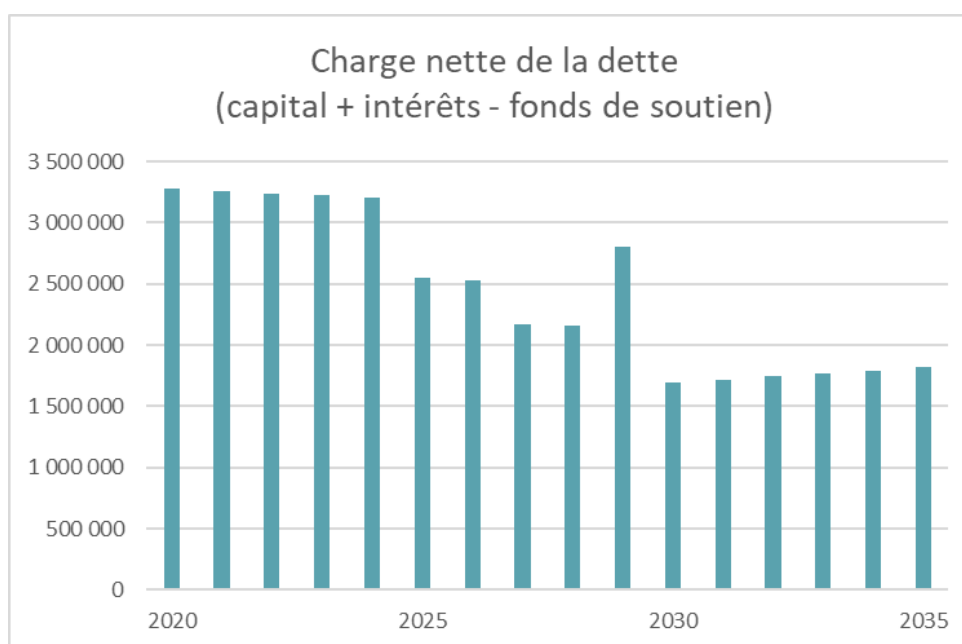
La charge de la dette évoluera favorablement en 2022, ainsi que les années suivantes, suite au réaménagement de la dette.



La dette ayant été réaménagée, le syndicat reçoit le fonds de soutien lissé jusqu'à 2028 avec un montant annuel de 640 456 €. Le coût de la dette diminue d'environ 19 K€ en 2022 :

Année	Capital	Intérêts	Annuité	Fonds de soutien	Charge nette (capital + intérêts - fonds de soutien)	Variation entre n/n-1
2021	2 796 314,65	1 103 645,31	3 899 959,96	640 455,97	3 259 503,99	- 23 362,54
2022	2 874 210,70	1 006 225,15	3 880 435,85	640 455,97	3 239 979,88	- 19 524,11
2023	2 955 802,08	905 902,52	3 861 704,60	640 455,97	3 221 248,63	- 18 731,25
2024	3 041 269,47	804 613,67	3 845 883,14	640 455,97	3 205 427,17	- 15 821,46

La charge nette de la dette (annuités, déduction faite du fonds de soutien) va évoluer comme suit dans les années à venir, pour une extinction de la dette en 2035 :



Afin de lisser la charge nette de la dette et amortir le pic dû à la fin de versement du fonds de soutien (année 2028), une provision pluriannuelle a été constituée pour un montant de 750 000 euros réparti sur 8 ans : 1 000 €/an entre 2020 et 2024, puis 400 k€ en 2025, 145 k€ en 2026 et 200 k€ en 2027.

Cette provision sera reprise en 2029. Ce plan de provisionnement permet de contenir les variations importantes de la charge de la dette constatées sur les exercices 2025 (- 661 k€) ; 2027 (-360 k€) et 2029 (+635 k€).

Année	Charge nette (capital + intérêts - fonds de soutien)	Variation € n/n-1	Variation % n/n-1	Provision votée	Charge dette avec provision	Variation € n/n-1	Variation % n/n-1
2020	3 282 867			1 000	3 283 867		
2021	3 259 504	-23 363	-0,71%	1 000	3 260 504	-23 363	-0,71%
2022	3 239 980	-19 524	-0,60%	1 000	3 240 980	-19 524	-0,60%
2023	3 221 249	-18 731	-0,58%	1 000	3 222 249	-18 731	-0,58%
2024	3 205 427	-15 821	-0,49%	1 000	3 206 427	-15 821	-0,49%
2025	2 544 385	-661 043	-20,62%	400 000	2 944 385	-262 043	-8,17%
2026	2 526 641	-17 744	-0,70%	145 000	2 671 641	-272 744	-9,26%
2027	2 166 143	-360 498	-14,27%	200 000	2 366 143	-305 498	-11,43%
2028	2 163 041	-3 101	-0,14%		2 163 041	-203 101	-8,58%
2029	2 798 903	635 862	29,40%	-750 000	2 048 903	-114 138	-5,28%

X. L'ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX RATIOS

1. Le niveau d'épargne

L'épargne appelée aussi l'autofinancement correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, l'épargne brute est affectée au remboursement du capital des emprunts et aux investissements. L'épargne nette mesure l'épargne disponible après remboursement des emprunts.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT <i>(hors produits exceptionnels)</i>	21 102 284 €	23 667 073 €	23 050 952 €	24 661 651 €
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT <i>(hors charges exceptionnelles)</i>	16 725 858 €	18 859 617 €	19 032 961 €	20 779 510 €

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
EPARGNE BRUTE	4 376 426 €	4 807 456 €	4 017 991 €	3 882 141 €
Remboursement du capital	2 583 119 €	2 650 929 €	2 721 942 €	2 796 315 €
EPARGNE NETTE	1 793 307 €	2 156 527 €	1 296 049 €	1 085 826 €

2. La capacité de désendettement

La capacité de désendettement mesure le nombre d'années pour rembourser la dette en utilisant l'épargne brute.

	2018	2019	2020	2021
Encours de dette	38 480 661 €	35 829 732 €	33 107 790 €	30 311 475 €
Epargne brute	4 376 426 €	4 807 456 €	4 017 991 €	3 882 141 €
Capacité de désendettement	8,8	7,5	8,2	7,8

Malgré une épargne brute en recul la capacité de désendettement du syndicat s'améliore, elle est inférieure à 8 ans.

Le risque de situation dégradée est d'avoir cet indicateur supérieur à 12.

3. Le niveau des taux d'imposition

Evolution des taux de TEOM depuis 2018, l'année 2022 est marquée par une hausse significative due à la TGAP et à la conjoncture économique.

Commune	2018	2019	2020	2021	2022
Argenteuil	6,01%	5,86%	5,59%	5,59%	7,00%
Bezons	7,76%	7,46%	7,46%	7,46%	7,46%
Cormeilles et la Frette	5,60%	5,30%	4,60%	4,60%	4,97%

4. Charges de personnel sur dépenses réelles de fonctionnement

La part des dépenses de personnel est en baisse depuis 2018, de 35% en 2018 elle est passée à 30% en 2021.

Libellé	2018	2019	2020	2021
Charges de personnel	5 937 550,50 €	5 939 023,65 €	6 238 336,48 €	6 227 778,59 €
Dépenses réelles de fonctionnement	16 764 588,14 €	18 863 297,89 €	19 048 858,60 €	20 779 509,96 €
Taux	35%	31%	33%	30%